

MINISTÈRE  
DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA SECURITE SOCIALE  
SERVICE CENTRAL DE PROTECTION  
CONTRE LES RAYONNEMENTS IONISANTS

B.P. n°35 - 78110 LE VESINET

Téléphone : 976 02 72  
Telex : 25667 SCPRI VESNT

n° 53 272-I

JC/MR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 7 juin 1974

Le Chef du S C P R I

à

Monsieur Jean-Paul RENNER  
55, rue de la Hacquinière

91440 BURES.SUR.YVETTE

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 mai dernier, je vous confirme que les arrêtés frappant d'interdiction de vente la propriété de Madame DANNE à Gif-sur-Yvette ont été rapportés. Cette mesure n'a été prise qu'après une opération de décontamination, suivie d'un contrôle d'exécution par mon Service.

En conséquence cette propriété n'est actuellement grevée d'aucune servitude du point de vue de la radioactivité.

J'ajoute qu'à notre connaissance, il n'existe pas d'autre problème de contamination radioactive dans la région ; que les organismes agréés pour les contrôles de rayonnement le sont exclusivement en application du code du travail, pour des locaux professionnels, mais n'ont aucune vocation et aucun agrément pour pratiquer des mesures de ce type hors des locaux professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Professeur Pierre PELLERIN  
Chef du SCPRI.